



DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2026

François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 142-8 ;

Vu la délibération du Conseil général du 21 octobre 2025 approuvant la prise de participation de la Banque de France dans le capital de la société Valora, Serviços de Apoio à Emissão Monetária, S.A.,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Yves BOISSINOT à l'effet de représenter la Banque de France en sa qualité d'actionnaire de la société Valora susvisée et, le cas échéant, de membre du conseil d'administration (*Conselho de Administração*), aux fins d'assister à toute assemblée générale (*Assembleia Geral*) ou réunion du conseil d'administration, d'y voter au nom et pour le compte de la Banque de la France, de prendre ou signer tout acte, convention, procès-verbal ou tout autre document nécessaire ou utile à l'exercice des droits de la Banque de France, en ses qualités d'actionnaire ou de membre du conseil d'administration.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Registre de publication officiel de la Banque de France.

Fait à Paris, le 10 mars 2026

François VILLEROY DE GALHAU